

DÉLIBÉRATION n° 2025/098

L'an deux mille vingt-cinq et le 09 septembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 03 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Jean-Marie DA BENTA, Pascal AUDIC à Marie-France RUFFAT, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON et Philippe RAISON à Françoise PIQUE.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE, et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Prêt avance de subventions et ventes

Afin d'anticiper le versement des subventions et de certaines ventes prévues au budget 2025, mais non encore perçues ou réalisées, la commune a la possibilité de réaliser auprès du crédit agricole un Contrat de Prêt pour un montant total de 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

COMMUNE DE LANNEMEZAN

Prêt Court terme - Taux Fixe
Caractéristiques générales et conditions financières

Montant de l'emprunt : 500 000,00€

Objet : Préfinancement des subventions

Durée d'amortissement : 24 Mois
Taux : 2.58 %
TEG : 2.6209%

Périodicité de révision du taux :

Païement des intérêts : Remboursement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)

Conditions financières à ce jour : index + 0.1% de la marge bancaire

Valeur de l'index de référence : 02/07/2025 : 2.48 %

Frais de dossier : 400 €

Catégorie Gissler du prêt proposé : 1A

Validité de l'offre : pour réservation ferme sous 21 jours, au-delà, révision du taux initial selon évolution de l'index

Si le Court Terme fait l'objet de tirages par tranches, faire la demande en précisant les caractéristiques du CT,
soit par Fax 05 59 12 68 35 ou par mail : Service.PRETSPROAGRIPG@ca-pyrenees-gascogne.fr

Avantages de ce financement

Taux attractif sans commission et indemnité annexes

Facilité d'utilisation et de gestion

Pré-financement de subvention, de remboursement de TVA ...



Simulation d'un tableau d'amortissement
Prêt Court terme Taux Fixe
Le 26 août 2025

Montant du prêt :	500 000,00€	Frais :	400,00€
Durée :	24 mois	Taux :	2.58 %
Périodicité :	Trimestriel	TEG :	2.6209 %
Différé :	21 mois		

N°	Montant échéance	Restant dû avant	Amortissement en capital	Intérêts
1	3 225,00€	500 000,00€	0,00€	3 225,00 €
2	3 225,00€	500 000,00€	0,00€	3 225,00 €
3	3 225,00€	500 000,00€	0,00€	3 225,00 €
4	3 225,00€	500 000,00€	0,00€	3 225,00 €
5	3 225,00€	500 000,00€	0,00€	3 225,00 €
6	3 225,00€	500 000,00€	0,00€	3 225,00 €
7	3 225,00€	500 000,00€	0,00€	3 225,00 €
8	503 225,00€	500 000,00€	500 000,00€	3 225,00 €

Ce prêt sera remboursé au fur et à mesure du versement des subventions et des ventes prévues au budget 2025. Le déblocage des fonds se fera en fonction du besoin de trésorerie. La première échéance de remboursement des intérêts se fera en janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 5 contre (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

AUTORISE

➤ Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 16 septembre 2025